

Inscription



CONCOURS 2019 des MAISONS FLEURIES

Inscriptions services techniques
du 15 avril au 29 mai 2019



PETITE - FORÊT

La commission municipale du cadre de vie invite les habitants à participer au concours des maisons fleuries.



Deux catégories sont proposées :



**Maisons
avec jardinet**

Fenêtres et façades

**Les inscriptions sont prises
du 15 avril au mercredi 29 mai 2019**

Règlement

- Article 1 : La commission cadre de vie organise, chaque année, le Concours des maisons fleuries et détermine la période du concours.
- Article 2 : Le concours est ouvert à tous les Franc-forésiens et les inscriptions sont gratuites.
- Article 3 : Le concurrent détermine la catégorie dans laquelle il s'inscrit.
- Article 4 : Les inscriptions au concours sont validées par la commission.
- Article 5 : Une récompense dont la valeur est fixée chaque année par la commission sera attribuée aux concurrents classés, celle-ci sera fonction du classement dans la catégorie.
- Article 6 : Le concours ayant pour but de montrer en exemple de belles réalisations, le fleurissement doit être visible de la voie publique durant toute la période du concours.
- Article 7 : Les critères de sélection sont la qualité des plantes, la diversité, l'harmonie du décor floral et son intégration dans le bâti.
- Article 8 : Le jury tient compte de tout ce qui pourrait offenser le regard (façade délabrée ou sale, éléments décoratifs de mauvais goût, poubelles apparentes, etc...).
- Article 9 : Un jury est constitué de membres désignés par la commission.
- Article 10 : Le jury se réserve le droit de passer à plusieurs reprises durant la période du concours pour évaluer le fleurissement.
- Article 11 : Le jury se réserve le droit de ne pas classer un concurrent n'ayant pas satisfait aux articles 6 et 7 ou étant visé par l'article 8 du présent règlement.
- Article 12 : Le premier de chaque catégorie remporte le trophée.
- Article 13 : Les récompenses seront remises aux personnes présentes le jour de la remise des prix uniquement.
- Article 14 : La commission sera saisie de tout litige concernant le concours et sera seule juge des décisions à prendre.

Votre inscription autorise le jury à photographier votre maison



Bulletin d'inscription
à remettre signé au pôle ressources (accueil services techniques)
avant le mercredi 29 mai 2019, 17h30

Catégorie 1 : Maison avec jardin

Catégorie 2 : Fenêtres et façades

Signature,